



Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

14 novembre 2011



REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2011 -
LUNDI 21 NOVEMBRE 2011 EN SALLE DES MARIAGES.

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 3e adjointe
MM. André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint,
Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,
MM. Laurent BOCH, David ALLEMOZ, Yves BRIANÇON, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Pierre OUGIER, Marin
VIVET GROS, Jean Marie GERMAIN, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Patrice MEREL, conseillers
municipaux.

Excusés : M. Robert ASTIER, 3^e adjoint, (pouvoir à M. Nicolas BRIANÇON MARJOLLET),
M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE).

Madame Ginette CRÉTIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 03 octobre 2011. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. CONVENTION POUR LA LOCATION D'UN LOCAL À PLAGNE CENTRE AVEC LA SOCIÉTÉ TRANS'LOC ALAIN BOUZON ET FILS

Monsieur le maire fait part de la demande de la société Trans'loc Alain BOUZON et fils, de louer un local situé dans le ténement immobilier «copropriété n°2 du Pelvoux». Vu la disponibilité dudit local, monsieur le maire propose au conseil municipal de le mettre à disposition de cette société pour la période allant du 01/12/2011 au 15/05/2011 moyennant un loyer annuel de 2500,00 euros charges comprises.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition dudit local à la société Trans'loc Alain Bouzon et fils dans les conditions ci-dessus énoncées.

(Votants : 19, pour 19)

2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR DES LOCAUX SITUÉS AU REZ DE CHAUSSÉE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur André BROCHE rappelle que la communauté paroissiale a quitté le bâtiment de la cure. Afin de centraliser les permanences de la communauté paroissiale sur la commune et permettre d'accueillir les familles, la communauté sollicite auprès de la collectivité le prêt d'une salle. Monsieur André BROCHE propose ainsi la mise à disposition gracieuse de la salle située au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie pour la période allant rétroactivement du 20/10/2011 au 20/11/2012. Il précise que la salle devra être libérée tous les lundis après-midi pour la chorale du club des aînés ruraux.

Monsieur Paul BROCHE demande la raison pour laquelle l'association paroissiale n'a pas gardé une salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment de la cure. Madame Sylvie MAITRE explique que l'ensemble du bâtiment a été mis en location en tant qu'habitation et qu'il est malheureusement impossible de séparer les étages.

Monsieur André BROCHE ajoute que les associations utilisent à ce jour la salle sous le groupe scolaire et qu'ainsi la salle de l'ancienne mairie ne servait pratiquement plus.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de la salle au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie à l'association paroissiale dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour 19)

3. STATIONNEMENT SUR LES STATIONS DE LA PLAGNE

Monsieur le maire présente le projet d'arrêté général de stationnement sur les stations de la Plagne mis à jour. Il explique que les modifications apportées portent principalement sur le stationnement des camions aménagés et des campings-cars, des stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite, des circulations «sens interdit», des accès liés aux services et de la sécurisation des écoles. Concernant les accès liés aux services, monsieur Patrice MEREL demande l'intégration des ambulances comme véhicules de service dans l'ensemble de l'arrêté. Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET demande des informations sur le parking commerçant de Plagne Bellecôte. Monsieur le maire explique que ce parking est aujourd'hui public mais nécessite un titre de stationnement fourni par la société gestionnaire des parkings en station. Monsieur Michel BORLET s'interroge sur la conservation du stationnement journée (8h-20h) sur la route d'accès au caravaneige à Plagne Villages. Monsieur Laurent BOCH répond qu'il n'a pas été possible de garder ce stationnement puisque la société d'aménagement de La Plagne a réalisé un départ de piste à ce niveau.

Monsieur Michel BORLET déplore le fait que la commune ne conserve aucun stationnement journée sur Plagne Villages, ce qui permettrait aux saisonniers de libérer des places à la semaine pour les vacanciers.

Suite à l'interrogation de madame Sylvie MAITRE, monsieur Laurent BOCH explique que l'article sur le stationnement abusif concerne surtout les saisonniers qui ne déplacent jamais leur véhicule.

Concernant la sécurisation des abords de l'école de la Plagne, madame Sylvie MAITRE souhaite que l'interdiction de circulation devant l'école chaque jour de classe porte également sur les navettes inter-stations.

Monsieur le maire fait remarquer que les sens uniques de Plagne 1800 et Plagne Bellecôte seraient effectifs toute l'année. Le conseil municipal souhaite conserver une circulation à double sens à Plagne 1800 pendant l'intersaison pour un confort des résidents.

Monsieur le maire prend acte de l'ensemble des remarques et assure qu'elles seront prises en compte.

Le conseil municipal approuve le projet d'arrêté général de stationnement sur les stations de La Plagne. (votants : 19, pour : 19)

4.CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN CIRCUIT SITUÉ AU DOU DU PRAZ À PLAGNE SOLEIL - ACTIVITÉ DÉCOUVERTE ENGINS DE DAMAGE ET QUADS

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN présente la demande faite par monsieur Yves VAUDEY, représentant de la société TEAM VAUDEY d'utiliser le circuit fermé sur le site situé au dessus de Plagne Soleil pour son activité découverte et conduite d'engins de damage et quads.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose au conseil municipal de mettre ce circuit à disposition de cette société pour la période allant du 01 décembre 2011 au 30 avril 2012 moyennant une redevance de 520 euros. Il sera indiqué dans la convention que le bungalow d'accueil devra être enlevé dès la fin de la saison hivernale.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société TEAM VAUDEY pour la mise à disposition dudit circuit dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

5.CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ À SANGOT

Suite à une demande de monsieur et madame FLEURY de pouvoir louer un local pour entreposer du matériel, monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose de leur mettre à disposition un local communal situé sur la parcelle section D n° 1349 à Sangot pour la période allant du 14 novembre 2011 au 13 novembre 2012. Il ajoute que cette mise à disposition sera gratuite pour cette année en contrepartie du nettoyage dudit local.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de ce local à monsieur et madame FLEURY dans les conditions énoncées ci-dessus. (votants : 19, pour : 19)

6.CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA DALLE DU PARKING DE PLAGNE BELLECÔTE POUR L'HIVER 2011-2012

Monsieur le maire rappelle que la société d'aménagement de la Plagne a résilié la convention relative à la gestion, par la commune, de la dalle supérieure du parking P0 situé à Plagne Bellecôte, en raison de la dé-

gradation générale de cet ouvrage. Monsieur le maire rappelle que la commune s'était engagée à prendre en charge financièrement les enrobés de la dalle supérieure. Dans l'attente des travaux, la société d'aménagement de La Plagne propose de mettre à disposition gracieusement la dalle supérieure uniquement pour la saison hivernale 2011/2012 afin de conserver des places de stationnement sur la station. Pour information, Monsieur le maire explique que la société d'aménagement de La Plagne souhaite proposer à la fin des travaux un autre projet de convention. Compte tenu du coût importants des travaux à réaliser, la proposition serait de solliciter la commune pour une participation aux travaux à hauteur de 250 000 euros HT, ce qui correspondrait à la participation pour les enrobés. Cette somme serait une avance sur loyer pour une future convention d'occupation de la dalle jusqu'à la fin de l'hiver 2026/2027.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si le conseil municipal doit déjà se prononcer sur la proposition à long terme de la société d'aménagement de La Plagne. Monsieur le maire répond par la négative et demande juste une décision sur la convention portant sur l'hiver 2011/2012.

Concernant les travaux, monsieur Bernard AUBONNET informe les élus de la possibilité de solliciter des subventions dès lors que la dalle est utilisée pour du stationnement public. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN confirme mais précise que le dossier devra être monté par la société d'aménagement de La Plagne.

Monsieur le maire explique que la gestion du parking P0 est assurée, cet hiver, par Maeva mais qu'un accord a été passé pour l'accueil des véhicules des saisonniers moyennant un titre de stationnement d'un montant de 155 euros.

Le conseil municipal valide le projet de convention avec la société d'aménagement de La Plagne pour l'utilisation de la dalle du parking de Plagne Bellecôte, à titre gracieux, pour l'hiver 2011/2012. (Votants : 19, pour : 19)

7.SAEM PLAGNE RÉNOV' - VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 2 dossiers achevés :

- monsieur Thibaut DECOSTER - rénovation appt 82 Le Mont Blanc à Plagne Centre - aide de 5 000 euros (soit 2 500 € euros pour la SAP et 2 500 € euros pour la commune) pour 50 000 euros TTC de Travaux
- monsieur Paul DIDIER - rénovation appt n° 501 Le Jannu à Plagne Centre - aide de 2 692 euros (soit 1346 euros pour la SAP et 1346 euros pour la commune) pour 13 463,56 euros TTC de travaux.

Suite à l'assemblée générale de Plagne Rénov', Monsieur Bernard AUBONNET présente le bilan au 31 mai 2011 : 193 dossiers de classement ont été traités. Sur ces 193 dossiers, 65 ont bénéficié des subventions ou du dispositif CLEM pour 1 300 000 euros de travaux.

2 360 000 euros de travaux ont été réalisés au niveau des demandes de classement, ce qui fait un total de 3 660 000 euros de travaux depuis le lancement de cette opération.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les 2 dossiers de rénovation achevés. (Votants : 19, pour : 19)

8. DESTINATION DES PRODUITS DE LA FORÊT COMMUNALE POUR 2012

Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle que chaque année l'office national des forêts présente à la commune les coupes à asséoir en 2012 en forêt communale. L'office national des forêts propose de marteler les coupes suivantes : parcelles 9, 29, 39, 45 pour un volume respectif de 700 m³, 500 m³, 210 m³ et 240 m³.

Madame Sylvie MAITRE s'interroge sur la signification de «bois d'affouage». Monsieur Jean Luc BROCHE explique que ce terme désigne les coupes mises en vente dans certaines communes. A Macot, ce terme indique plutôt les déchets de la coupe (queue/branche...).

Le conseil municipal demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-dessus et désigne comme garants de la bonne exploitation du bois, messieurs Jean-Luc BROCHE et Robert ASTIER. (Votants : 19, pour : 19)

9. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE SAVOIE (SDES)

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise en place par le SDES d'une taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui apparaîtra dans les prochaines factures EDF des usagers.

Suite à cela, le SDES a dû apporter des modifications à ses statuts portant essentiellement sur la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des travaux sur les réseaux concédés.

Suite à l'interrogation de madame Sylvie MAITRE, monsieur le maire précise que la commune, en adhérant au SDES, a transféré ses réseaux électriques à cette structure et que l'ensemble des travaux sur la commune doivent être réalisés par le biais du SDES.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN déplore le fait que la mise en place de cette taxe se traduise une fois de plus par une augmentation de facture pour les usagers.

Monsieur le maire précise une nouvelle fois que cette décision est indépendante de la volonté de la commune.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux statuts du syndicat départemental d'énergie de Savoie (SDES). (Votants : 19, pour : 19)

10. CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'AIRES DE «VOL LIBRE» ET SPEED RIDING POUR LA SAISON HIVERNALE 2011/2012

Comme chaque saison hivernale, monsieur le maire propose de passer une convention d'occupation privative du domaine public avec différents prestataires souhaitant disposer d'aires d'accueil destinées aux activités de para-

pente et de «speed-riding».

Il propose de distribuer les aires de décollage et d'atterrissage comme suit :

- à la Roche de Mio et Belle Plagne : Esf Belle Plagne et El Pro

- à la Grande Rochette et Plagne Soleil, et Plagne Centre : Plagn'Air et Air Parapente

- aux Verdons et à Plagne Centre pour Aéroplagne

- aux zones habilitées par l'arrêté communal pour les activités de «speed-riding».

Il précise qu'une redevance de 520 euros par pilote sera demandée à l'ensemble des prestataires.

Monsieur Michel BORLET rappelle que le sommet de la Grande Rochette est un point culminant de la station avec un panorama exceptionnel. Il demande donc que la commune reste vigilante sur la signalétique mise en place par les prestataires.

Le conseil municipal donne son accord à la mise à disposition des terrains cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

RESSOURCES-HUMAINES

1. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES.

Afin d'assurer au mieux le travail de propreté et de déneigement sur les stations et les villages, monsieur le maire explique que les services techniques doivent fonctionner comme suit :

- 2 équipes de 9 personnes sur les stations

- 2 équipes de 5 personnes sur les villages

Pour que ces équipes soient complètes pour cet hiver, il s'avère qu'il manque deux personnes.

Il propose donc de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 2e classe pour la période du 1er décembre 2011 au 30 avril 2012 pour un temps de travail hebdomadaire de 35h + 4ARTT.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas favorable à cette proposition. Il rappelle que le circuit de déneigement avait été réorganisé avec les entreprises privées afin de soulager les services techniques. Ces embauches ne lui paraissent donc pas justifiées.

Monsieur Jean Luc BROCHE explique ces embauches par un surplus de travail au niveau du déneigement due à l'augmentation des trottoirs et des conteneurs-semi-enterrés. Monsieur Michel BORLET fait remarquer que la propreté en station s'est nettement améliorée ces dernières années. Si ces embauches permettent de pérenniser ce travail et d'assurer un déneigement correct, il trouve tout à fait justifié leur création.

Le conseil municipal décide de la création des postes énumérés ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1 JOËL OUGIER SIMONIN)

2. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur André Broche rappelle le souhait des élus de reprendre le ménage des bâtiments communaux en régie.

Pour cela, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe pour une période d'une année à compter du 1er janvier 2012.

Cet agent assurera le ménage de la mairie, de la salle polyvalente et de l'école pour un temps de travail de 28h hebdomadaires.

Monsieur Jean Luc BROCHE n'est pas favorable à la reprise du ménage des bâtiments communaux en régie. Il rappelle les inconvénients de cette solution rencontrés lors du mandat précédent. Il se demande qui va assurer ces prestations lors des congés ou des arrêts maladies de cet agent.

Monsieur André BROCHE explique que la commune est en discussion avec une société d'entretien qui pourrait pallier ces absences.

Le conseil municipal décide de la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2e classe dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1, Jean-Luc Broche)

3. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET

Madame Sylvie MAITRE explique que les missions de l'adjoint du patrimoine de 2e classe de la bibliothèque ont considérablement évolué notamment avec l'accueil de 4 classes de l'école de La Plagne et de la crèche.

De même, la fréquentation du site de La plagne est en hausse continue.

Afin d'assurer un accueil dans de bonnes conditions, madame Sylvie MAITRE propose d'augmenter le temps de travail de cet agent de 22h à 28h soit une augmentation de 6h hebdomadaires. Cette proposition a été déjà débattue lors d'une réunion du CCAS (centre communal d'aide social).

Le conseil municipal valide la modification du temps de travail de l'agent cité dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

FINANCES

1. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Paul BROCHE propose que le tarif de l'eau potable et la redevance de l'assainissement restent inchangés pour 2012.

Il propose les tarifs suivants :

Partie fixe	forfait ouverture ou fermeture de branchement	consommation	
		< 35m ³	> 35m ³
22	75	0,10	0,46

1,5 m ³ /h	3 m ³ /h	10 m ³ /h
2,20	2,70	3,20

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	
Partie fixe HT	Partie variable HT
10 € par abonné et par an	1,8541 € par m ³ facturé

Pour information, monsieur Paul BROCHE ajoute que l'agence de l'eau va augmenter le taux de la redevance pollution pour le fixer à 0,22 € HT au m³ (0,21 € HT au m³ en 2011). Cette augmentation se traduira par une augmentation de 1,27 euros sur une facture moyenne de 120 m³. En revanche, le taux de la redevance modernisation des réseaux de collecte en 2012 reste inchangé (0,15 € HT au m³)

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2012 tels que définis ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

2. TARIFS DES STATIONNEMENTS AÉRIENS ET COUVERTS

Monsieur Paul BROCHE présente les tarifs TTC des stationnements aériens et couverts validés par le conseil municipal informel de finances du 17 octobre dernier.

PARKING du Boulevard

Abonnement à la saison SELON LES DISPONIBILITÉS	285 € (au lieu de 250 €)
1ère tranche de 24 h	1€ l'heure blocage à 12 heures
Au delà de 24 h	1€ par tranche de 3 heures soit 8 euros pour 24 heures
4 jours	35 €
Tarif de la semaine (5,6,7 et 8 jours)	40 € (AU LIEU DE 35 €)
Tarif pour perte de ticket	40 €
Tarif pour remplacement d'une carte de forfait	semaine 15 €
Perdue ou détériorée	saison 15 €

PARKING Aérien des stations

Abonnement à la saison	180 €
1ère heure	Gratuite
Prix à l'heure à partir 2ème heure	1€
Journée (au delà de 6heures)	6€
semaine (7 jours)	40 € (au lieu de 35 €)

Location de compteurs

Monsieur Paul BROCHE rappelle que l'ensemble du parking P0 sera géré par Maeva, cet hiver. Le stationnement « saisonnier » existera toujours au tarif de 155 € (au lieu de 120 € en 2010). En revanche, le stationnement sera possible dans l'ensemble du parking (et non uniquement au sous-sol).

Monsieur Paul BROCHE présente également le règlement intérieur du parking du boulevard pour validation par le conseil municipal.

Le conseil municipal valide les tarifs de stationnements proposés ci-dessus et le règlement intérieur du parking du boulevard. (Votants : 19, pour 19)

3. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur Bernard AUBONNET présente les modifications concernant les tarifs des salles communales :

- 10% d'augmentation sur l'ensemble des tarifs exceptés ceux de la salle polyvalente de Plagne Bellecôte et les activités sportives.
- L'ajout d'un forfait « ménage » d'un montant de 125 euros
- L'ajout d'un forfait « installation de salles » de 125 euros (salle des congrès uniquement)
- La suppression de la salle de réunion n°1 à la salle omnisports puisqu'elle est aujourd'hui intégrée à la bibliothèque.

Madame Sylvie MAITRE demande si les 125 euros de ménage seront également demandés quand les personnes louent un module d'une heure.

Monsieur Bernard AUBONNET précise que ce tarif est en effet demandé quelle que soit la durée de location.

SALLE POLYVALENTE Plagne Bellecôte

1 module d'1 heure	30,00 €
1 module 1/2 journée /soirée	70,00 €
1 module 1 journée	90,00 €
1 module 3 jours et + : la journée	80,00 €

2 modules 1/2 journée / soirée	90,00€
2 modules 1 journée	135,00 €
3 module 3 jours et +: la journée	110,00 €

Salle entière 1/2 journée - soirée	135,00 €
Salle entière 1 journée	180,00 €
Salle entière 2 jours de suite : la 1/2 journée	120,00 €
Salle entière 3 jours de suite : la journée	160,00 €
Salle entière 3 jours et + : la journée	145,00 €
Forfait Ménage	125,00 €

SALLE DE LA BOUILLOTE Plagne Village

Tarif unique	60,00 €
Forfait ménage	20,00 €

SALLE HORS SACS Plagne Centre

Forfait ménage	125,00 €
----------------	----------

SALLE SOUS GROUPE SCOLAIRE Macot chef-lieu

Tarif unique	30,00 €
--------------	---------

SALLE OMNISPORTS Plagne Centre

Salle 2 : 1/2 journée/soirée	80,00 €
Salle 2 : 1 journée	130,00 €
Salle 2 : 3 jours et + par jour	125,00 €
Hall sports : 1/2 journée	240,00 €
Hall sports : 1 journée	480,00 €
Hall sports : 1 soirée	280,00 €

SALLE DES CONGRES Belle Plagne

1 module 100 places : 1/2 journée ou soirée	100,00 €
1 module 100 places : 1 journée	150,00 €
1 module 100 places : 3 jours et + /par jour	125,00 €
2 modules 300 places : 1/2 journée ou soirée	280,00 €
2 modules 300 places : 1 journée	480,00 €
2 modules 300 places : 3 jours et + /par jour	360,00 €
Totalité 400 places : 1/2 journée ou soirée	410,00 €
Totalité 400 places : 1 journée	670,00 €
Totalité 400 places : 3 jours et + /par jour	480,00 €
Forfait installation de salles	125,00 €
Forfait ménage	125,00 €

Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que les prix n'avaient pas été augmentés depuis 2008.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux tarifs des locations des salles communales telles que définies ci-dessus. (Votants : 19, Pour : 19)

4. TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE MACOT CHEF-LIEU

Monsieur André BROCHE présente les tarifs de location de la salle polyvalente validés en conseil municipal informel du 17 octobre dernier.

Monsieur Marin VIVET GROS souhaite que les habitants de la commune puissent profiter des mêmes tarifs que le personnel communal.

Le conseil municipal valide la proposition de monsieur Marin VIVET GROS.

Les tarifs suivants sont présentés au vote du conseil municipal :

Nombre de jours de location	Associations Macot ou subventionnés ou COPELSA ou PMI ou EAC ou cours ASA ou APTV, CCCA, SIGP.....
1	Gratuit
2	Gratuit
3	Gratuit

Nombre de jours de location	Associations hors Macot (hors activités ou entrées payantes) ou associations Macot ou subventionnées (activités payantes), habitants Macot ou entreprises Macot, Sap
	MÉNAGE INCLUS
1	180,00 €
2	180,00 €
3	180,00 €

Nombre de jours de location	Particuliers ou entreprises ou associations hors Macot (activités payantes)
	MÉNAGE INCLUS
1	310,00 €
2	360,00 €
3	410,00 €

Nombre de jours de location	Personnel mairie	
	MÉNAGE INCLUS	MÉNAGE NON INCLUS
1	180,00 €	Gratuit
2	180,00 €	Gratuit
3	180,00 €	Gratuit

Le conseil municipal approuve les tarifs de la salle polyvalente de Macot chef lieu. (Votants : 19, pour : 19)

5. CONVENTION AVEC LA GARDERIE « MARIE CHRISTINE » À PLAGNE CENTRE

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal de la difficulté pour la garderie «Marie-Christine», située à Plagne Centre, de trouver un prestataire pour la livraison de ses repas. Depuis 2005, la cuisine muni-

pale, située dans les mêmes locaux, lui fournit les repas. La convention arrive à terme et il convient de la renouveler pour la saison hivernale 2011/2012. Compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires dans le cadre du marché passé avec notre fournisseur et des charges supportées par la commune, madame Sylvie MAITRE propose de porter le tarif du repas à 4,73 euros TTC (4,50 euros l'an passé), soit une augmentation de 5%.

Le conseil municipal fixe le tarif à 4,73 euros le repas dans le cadre de la convention avec la garderie «Marie-Christine». (Votants : 19, pour : 19)

6. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À LA MAISON DU TOURISME DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BP 2012

Monsieur Bernard AUBONNET, président de la maison du tourisme, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Monsieur le maire rappelle que le budget 2012 de la commune sera voté en mars.

Afin de permettre à la Maison du tourisme de fonctionner jusqu'à l'adoption de celui-ci, monsieur le maire propose de lui verser mensuellement 1/12ème par mois du montant attribué et versé en 2011, correspondant à 1 450 424/12, soit 120 868 euros par mois maximum, et dans la limite de 483 472 euros (janvier, février, mars, avril).

Le conseil municipal approuve le versement mensuel de la subvention à la Maison du Tourisme en attente du vote du budget. (Votants : 18, Pour : 18)

7. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2012

Monsieur le maire rappelle que le budget 2012 de la commune sera voté en mars.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2012, à engager et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des montants cités ci-dessous :

Budget général crédits 2011 :

Crédits ouverts au chapitre 20 : 97 050 € * 25% = 24 262 €

Crédits ouverts au chapitre 204 : 167 979 € * 25% = 41 994 €

Crédits ouverts au chapitre 21 :

6 781 040,63 € * 25% = 1 695 260 €

Budget annexe parkings crédits 2011:

Crédits ouverts au chapitre 16 : 3 001,34 € * 25% = 750 €

Crédits ouverts au chapitre 21 :

204 518,66 € * 25% = 51 129 €

Budget annexe eau et assainissement crédits 2011:

Crédits ouverts au chapitre 21 :

106 910 * 25% = 26 727 €

Crédits ouverts au chapitre 23 :

88 669,77 € * 25% = 22 167 €

Le conseil municipal autorise monsieur le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2012, à engager et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des montants cités ci-dessus. (Votants 19, Pour : 19)

TRAVAUX - MARCHÉS

1. MARCHÉ DE PRESTATION DE TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES SUR LA PLAGNE (AMBULANCE)

Monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que le marché passé avec la société d'ambulances SARA est arrivé à son terme à la fin de l'hiver dernier, cette dernière ayant décidé de ne pas la renouveler.

Aussi, une consultation a été lancée en octobre 2011 avec la commune d'Aime afin de désigner une entreprise qui assurerait les prestations de transports sanitaires terrestres en ambulance pour la saison hivernale 2011/2012.

A l'issue de l'analyse des offres, la société AMS Ambulance a été désignée comme attributaire du marché. Le coût des interventions s'élève à :

- vers un cabinet médical : 195,00 euros
- vers un centre hospitalier : 220,00 euros

Monsieur Patrice MEREL rappelle que le coût de ces transports terrestres est refacturé aux victimes ou à leurs ayants droit.

Le conseil municipal approuve le marché avec la société AMS et les tarifs de secours par ambulance correspondants. (Votants : 19, pour : 19)

2. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE PRESTATION POUR LES SECOURS HÉLIPORTÉS

Monsieur Patrice MEREL rappelle que la Société SAF hélicoptères est attributaire du marché «prestation pour les secours héliportés» depuis 2009 pour un montant maximum par saison de 45 000 euros H.T. Au vu du nombre croissant des secours lors des dernières saisons d'hiver, monsieur Patrice Merel propose de porter ce marché à 55 000 euros HT.

Monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que le syndicat intercommunal de la Grande Plagne a validé le tarif de la minute de vol à 51,18 euros. Il rappelle que les prestations sont refacturées aux blessés et aux ayants droit.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 dans les conditions énoncées ci-dessus et valide la minute de vol à 51,18 euros. (Votants : 19, pour : 19)

3. AVENANTS - RÉNOVATION DES GALERIES À PLAGNE CENTRE

Monsieur André BROCHE demande au conseil municipal d'approuver des avenants au marché «rénovation des galeries à Plagne Centre» concernant des travaux supplémentaires liés à l'école. En effet, il est nécessaire de réaliser des sanitaires au sein du local du périscolaire. Ces derniers n'avaient pas été prévus dans le projet initial.

Ces avenants concernent :

- le lot 9 - menuiseries intérieures/bois (avenant n°1) pour un montant de + 1 396,00 € HT. Le nouveau montant s'élève ainsi à 651 224,74 € HT (soit une augmentation de 0,20%)
- le lot 10 - Cloisons, Faux -Plafonds, sols souples (ave-

nant n°2) pour un montant de + 4 330, 56 € HT. le nouveau montant s'élève ainsi à 104 862, 33 € HT (soit une augmentation de 4,13%)

- le lot 16 - Electricité, courants faibles (avenant n°2) pour un montant de + 4 338, 84 € HT. Le nouveau montant s'élève ainsi à 238 079,62 € HT (soit une augmentation de 1,84 %).

- le lot 17 - Chauffage, ventilation, sanitaire, RIA pour un montant de + 987,90 € HT (avenant n°2). Le nouveau montant s'élève ainsi à 133 527,90 € HT (soit une augmentation de 0,70 %).

Le conseil municipal approuve les quatre avenants présentés ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

4. AVENANT N°2 - MARCHÉ DE GESTION, EXPLOITATION, MAINTENANCE DES PARKINGS SUR LES STATIONS

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que le contrat de location qui liait la commune à la SAP pour le parking de Plagne Bellecôte P0 au niveau sous sol a été dénoncé par la SAP. Sachant que l'aire de caravaneige doit être également intégrée dans le marché, il convient de modifier les prestations du titulaire, la société SAGS, qui a en charge la gestion, l'exploitation et la maintenance des parkings sur la station.

Ces modifications ont pour effet :

- la suppression de la gestion (lot 1) et de la maintenance (lot 2) du parking PO soit :

- Lot 1 = - 8 773 € HT

- Lot 2 = - 1 000 € HT

- l'intégration de la gestion (lot 1) et de la maintenance (lot 2) de l'Aire de caravaneige de Plagne Village soit :

- Lot 1 : + 8 773 € HT

- Lot 2 : + 1 000 € HT

Ensuite monsieur Bernard AUBONNET indique que l'ensemble des équipements nécessaires au contrôle d'accès et au paiement du parking du Boulevard ont été rénovés. Ce nouveau matériel sera garanti deux années par le titulaire du marché d'installation. Par conséquent, il convient de supprimer de la gestion du parking du boulevard (lot 2) les sommes suivantes :

- Barrières automatiques/
bornes tickets du boulevard : - 1 000 € HT/an

- Caisse automatique de Plagne Centre : - 1 900,00 € HT

- Système d'interphonie : - 1 100 € HT/an
soit un total de - 4 000 € HT

Le total de ces prestations représente un avenant négatif pour le lot 2 d'un montant de - 4 000 € HT.

Monsieur Bernard AUBONNET demande au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Monsieur Paul BROCHE trouve l'augmentation trop importante pour la gestion du caravaneige.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 au marché de gestion, exploitation, maintenance des parkings sur les stations. (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1 Paul BROCHE)

5. AVENANT - MARCHÉ DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DU VERRE

Monsieur André BROCHE rappelle qu'une société, mandatée par la commune, assure la collecte et le transport vers la déchèterie du verre collecté dans des containers roulants sur la station de Belle Plagne.

Il indique que depuis 2010, la commune a installé 4 containers semi-enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et du tri sélectif au niveau du parking aval G2.

Par conséquent, la commune ne souhaite plus supporter la collecte des bacs roulants des copropriétés aux abords du parking aval G2. Il convient donc de réduire le coût de cette collecte au prorata des prestations non reconduites au marché «transport et collecte du verre sur divers sites de la station de Belle Plagne». Le marché d'origine concernait 39 containers, il n'en resterait plus que 32, soit une diminution de 18%. Le cout de la prestation passerait de 13 600 € HT à 11 160 € HT soit une moins value de 2 440 €HT.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché de transport et de collecte du verre sur divers sites de Belle Plagne. (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1, Robert ASTIER par pouvoir)

6. MARCHÉ DE TRAVAUX « VIABILISATION DU HAMEAU DE PLANGAGNANT » - BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE SUPPLÉMENTAIRE - LOT 2

Dans le cadre du marché «viabilisation du hameau de Plangagnant» attribué à l'entreprise Serpollet, monsieur le maire explique que des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires.

Par conséquent, il demande au conseil municipal de valider le bordereau de prix supplémentaires n°1 pour le lot 2 - câblage, réseau électrique et éclairage public.

Le conseil municipal approuve le bordereau de prix supplémentaires n°1 pour le lot 2 du marché cité ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

7. MARCHÉ DE TRAVAUX « TRAVAUX DIVERS DE TERRASSEMENT, DE RÉFECTION DE RÉSEAUX ET DE MAÇONNERIE COURANTS » - BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE SUPPLÉMENTAIRE

Messieurs Marin VIVET GROS et Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Le pouvoir de monsieur Robert ASTIER, ne prenant pas part au vote, n'est pas pris en compte.

Dans le cadre du marché «travaux divers de terrassement, de réfection de réseaux et de maçonnerie courants» attribué à la SN Eric Perrière, monsieur le maire explique que certains postes pourtant indispensables ne figuraient pas dans le bordereau initial des prix unitaires de ce marché à bons de commandes .

Aussi, il convient donc d'approuver un bordereau de prix supplémentaires, afin d'inclure ces éléments.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bordereau de prix supplémentaires n°2 au marché cité ci-dessus. (Votants : 16, pour : 15, abstention : 1, Laurent Boch)

URBANISME

1. ACQUISITION D'UNE PARCELLE A DARBELAY

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose de régulariser une emprise routière au lieu-dit le Darbelay.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle Section I n°1095 d'une surface de 43 m² au prix de 7 euros/m², soit un montant total de 301 €. (Votants : 19, pour : 19)

2. TAUX ET EXONÉRATIONS FACULTATIVES DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle la création de la taxe d'aménagement en lieu et place de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) effective au 1er mars 2012. Elle est amenée à remplacer également la participation pour voie et réseaux (PVR) au 1er janvier 2015.

Il ajoute que les communes disposant d'un PLU approuvé voit l'application de plein droit de cette taxe au taux de 1%. En revanche, les communes peuvent toutefois décider du taux qu'elles souhaitent appliquer sur leur territoire.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3%. Il souhaite préciser que certaines communes aux alentours ont fixé cette taxe au taux de 5%.

Il indique que seront exonérées les futures constructions d'une résidence principale à taux aidés ou avec un prêt 0%.

Il précise que cette délibération est prise pour 3 ans, toutefois le taux et les exonérations fixés ce jour pourront être modifiés tous les ans.

Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3% et d'exonérer totalement ou partiellement les locaux et surfaces proposés. (Votants : 19, pour : 19)

3. INSTITUTION AU TAUX DE 5% DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS DIVERS SECTEURS

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 5% sur les secteurs U insuffisamment viabilisés de la commune (VRD).

Il liste les secteurs concernés : Raffort, Malezan, Vénéchet, Clos (Sangot), Bonnegarde du haut, Bonnegarde du bas, Villards de Macot.

Madame Sylvie MAITRE s'interroge sur l'obligation ou non de la commune de réaliser l'extension des réseaux du moment qu'un permis est déposé sur une zone U.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN confirme que la commune doit assurer la viabilisation.

Le conseil municipal fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur les secteurs cités ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

4. PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle qu'à la demande du préfet lors d'un précédent arrêt du plan local d'urbanisme, celui-ci a fait l'objet d'études complémentaires pour la prise en compte de cet avis.

Il informe les élus qu'après un nouvel arrêt et une enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au nouveau document présenté. Il demande au conseil municipal d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune.

Il ajoute que le rapport et les observations du commissaire enquêteur sont disponibles en mairie.

Le conseil municipal approuve le plan local d'urbanisme de la commune. (Votants : 19, pour : 19)

QUESTIONS DIVERSES

USINE DE COMPOSTAGE

Monsieur le maire explique que le bâtiment de maturation du compost de l'usine de dépollution des eaux usées d'Aime a prix feu, dimanche 13 novembre au soir, pour des raisons méconnues.

Les pompiers sont arrivés sur place vers 20h40 et ont réussi à maîtriser le sinistre vers 23h00. Pour autant, le local a été durement touché et ne sera pas opérationnel pendant plusieurs mois. Une solution provisoire pour l'évacuation des boues va être trouvée. Il précise que le centre de traitement des eaux usées n'a pas été endommagé.

Monsieur le maire ajoute que pour des raisons de sécurité la dépollution des eaux usées a dû être interrompue pendant 2h (arrêt général de l'alimentation électrique). Monsieur Marin VIVET GROS suggère que la station d'épuration se dote d'un groupe électrogène pour pallier aux problèmes de ce genre.

Monsieur le maire explique que l'usine possède un groupe électrogène, non utilisable en cas d'incendie, pour des raisons de sécurité de personne.

DOSSIER FRANALEX

Monsieur le maire informe les élus que le protocole d'accord avec la société Franalex a enfin pu être signé.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS INTER-COMMUNALES

CCCA

Monsieur le maire explique que le bureau (maire + adjoints) avait été alerté par un point, mis à l'ordre du jour d'un conseil communautaire, relatif au lancement d'une étude sur la reprise de compétence de l'eau et de l'assainissement par la CCCA.

Il précise que la demande qui avait été faite par les maires était de lancer une étude sur la distribution d'eau dans toutes les communes et non sur une éventuelle reprise de compétence de l'eau et de l'assainissement.

Suite à une réunion entre les maires du canton, il a été décidé de créer un groupe de travail composé d'élus et

de techniciens des différentes communes pour donner une direction au projet de territoire concernant la distribution de l'eau.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de ses craintes car les remarques qui ont été faites sur le SPANC n'ont pas été prises en compte par la communauté de communes. Il demande que la commune reste vigilante sur cette compétence.

SIGP

Monsieur le maire informe les élus que la SAP doit proposer une nouvelle implantation de la gare de départ du futur télésiège du bécoïn suite aux remarques faites par les propriétaires.

Monsieur Michel BORLET demande quel est l'avenir du télésiège du Cabri. Monsieur le maire ne peut lui répondre pour le moment.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande que la commune soit vigilante sur l'intégration de la futur tour de chonométrage. Monsieur le maire garantit que les plans seront présentés au conseil municipal avant d'être validés.

COUPE DU MONDE DE BOBSLEIGH

Monsieur Bernard AUBONNET indique que la coupe du monde de bobsleigh aura lieu du 05 décembre au 11 décembre sur la piste de bob de La Plagne. Des équipes seront déjà présentes sur le site dès le 03 décembre.

Les principales compétitions vont se dérouler le 8, 9, 10 décembre avec une remise des prix le 11 décembre. Les programmes sont en cours de finalisation. Les disciplines représentées sont : bob à 2 et à 4 masculin et féminin, skeleton homme et femme.

Il explique que La Plagne a récupéré cette coupe du monde suite à la fermeture temporaire de la piste de bobsleigh de Cesana. Monsieur Michel BORLET demande pour quelle raison cette piste est fermée cet hiver. Monsieur Bernard AUBONNET répond qu'il semblerait que la fermeture fasse suite à des soucis financiers. Monsieur André BROCHE précise que le groupe qui gère l'ensemble des structures olympiques de Turin ne souhaite plus gérer la piste car elle est en déficit.

Monsieur Michel BORLET demande si l'association bobluge (gestionnaire de la piste de bob) avait le budget pour accueillir cette coupe du monde.

Monsieur Bernard AUBONNET explique qu'une certaine somme avait été provisionnée à l'Oppg au cas où une telle manifestation se présenterait. Une partie de cette somme ainsi qu'une aide financière de la Fédération internationale de bobsleigh et tobogganing (Fibt), une soule du groupement d'intérêt public pour les JO d'Anancy et des subventions du conseil général et régional ont permis de boucler le budget.

LIGNE HAUTE TENSION

Madame Ginette CRÉTIER souhaiterait que la commune distribue une information de l'association des maires de France sur les effets supposés sur la santé des champs magnétiques.

Monsieur le maire note la demande de madame Ginette CRÉTIER et assure que cette brochure sera distribuée dans un prochain compte rendu du conseil municipal.

de communes.

Madame Sylvie MAITRE, et messieurs David ALLEMOZ, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET et marin VIVET GROS se portent volontaire.

QUESTIONNAIRE CULTURE

Madame Sylvie MAITRE cherche des bénévoles au sein du conseil municipal pour remplir un questionnaire sur la culture pour le projet de territoire de la communauté

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 11/28	Prestation de nettoyage des bâtiments communaux de La Plagne :			
	Lot 1- Galerie	En cours		
	Lot 2- Groupe scolaire	Aime nettoyage	15 889,00 €	19 003,24 €
	Lot 3 - Salle hors sacs	Aime nettoyage	10 283,20 €	12 298,71 €
	Lot 3 - Salle hors sacs	Aime nettoyage	3 127,47 €	3 740,45 €
MAPA 11/31	Entretien des chaudières fioul	René Montmayer et fils	4 850,00 €	5 800,60 €
MAPA 11/33	Fourniture d'un pont élévateur 2 colonnes 5 T	COFIRHAD AD 73	11 313,00 €	13 530,35 €



En présence des anciens combattants, d'un piquet d'honneur du 7ème BCA, des pompiers de La Plagne, de la gendarmerie d'Aime, de M. Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime, ainsi que de nombreux conseillers de la commune, MM. Richard BROCHE, maire de Macot La Plagne et Georges BERARD, Président des Anciens Combattants ont convié les habitants de la Commune à venir se recueillir devant le monument aux morts en mémoire de la fin de la première guerre mondiale. Sous le regard d'une assistance venue nombreuse, MM. Richard BROCHE et Georges BERARD ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts.

MM. Georges BERARD et Richard BROCHE ont ensuite respectivement donné lecture des messages transmis par l'Union Française des anciens combattants et par le Ministre Délégué aux Anciens Combattants qui rendaient hommage à tous ceux, civils ou militaires, qui ont combattu dans les tranchées lors de cette première guerre.

Ensuite, la chorale des aînés ruraux de Macot La Plagne a accompagné l'harmonie d'Aime sur le chant des Allobroges. Puis les enfants de CM1-CM2 de l'école de Macot La Plagne, sous la houlette de leur professeur monsieur Thierry VERRON, ont fait lecture de lettres de poilus et ont ensuite chanté, accompagné de deux accordéonistes.

Cette commémoration s'est terminée autour du vin d'honneur offert par la municipalité.

Informations

PERMANENCE DU MAIRE

Richard Broche, maire de Macot La Plagne tiendra une permanence le jeudi 22 décembre à la salle omnisports de 14h à 16h30.

Possibilité de rendez-vous au 04.79.09.71.52.

COLIS DE NOËL

La distribution des colis de Noël à domicile (réservés aux aînés de plus de 60 ans de la commune) aura lieu le 19 décembre. Il est demandé aux personnes concernées d'être présentes à leur domicile ce jour là.

FEUX ET ÉCOBUSAGE INTERDITS

La préfecture de la Savoie rappelle qu'il est interdit de porter ou d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements de l'ensemble du département de la Savoie. De même, la destruction par le feu ou incinération des chaumes (écobusage) est interdite sur le territoire du département de la Savoie.

CENDRES

Compte tenu d'un risque important d'incendie, il est rappelé qu'il est interdit de jeter les cendres de cheminée dans les conteneurs semi-enterrés ou les bacs roulants d'ordures ménagères.

DÉMARCHAGE ET VOL CHEZ LES PERSONNES

ÂGÉES

«Un couple se faisant passer pour représentant de l'AD-MR s'est présenté chez des personnes âgées de Landry.

Au cours de la discussion une des deux personnes a demandé où se trouvaient les toilettes et en a profité pour fouiller les pièces environnantes et dérober de l'argent ou autres objets de valeur.»

Il est rappelé que les services sociaux du Canton d'Aime n'ont missionné aucune personne pour démarcher nos aînés ruraux. Soyez donc très vigilant.

BIBLIOTHÈQUE DE MACOT CHEF LIEU

EXPOSITION

Venez découvrir les oeuvres de Barbara SALGAS à la bibliothèque de Macot chef lieu jusqu'au 28 janvier 2011: peintures sur feuilles, végétaux et écorces. Elle expose également à la maison des arts à Aime et à la basilique tout le mois de décembre.



La bibliothèque de Macot chef lieu change ses horaires du vendredi :

16h00 - 19h00 au lieu de 17h00-19h00

Les autres horaires restent inchangés :

Mardi : 10h00-12h00

Mercredi : 15h00 à 18h00

Samedi : 17h00 -19h00

Manifestations

OUVERTURE DE LA STATION

10 décembre 2011

LES ÉTOILES DU SPORT

Du 11 décembre au 16 décembre - La Plagne

10ème anniversaire

OUVERTURE DES STATIONS VILLAGES

17 décembre 2011

50ÈME ANNIVERSAIRE DE LA PLAGNE

21 décembre 2011

A partir de 18h00 sur le stade Jean Luc Crétier
information maison du tourisme - 0479090201



NOËL A LA PLAGNE

23 décembre au 25 décembre 2011

rencontre avec le père Noël - crèche vivante

Information maison du tourisme - 0479090201

LA NUIT DU POMPON ROUGE

31 décembre 2011

Front de neige de Plagne Bellecôte

A partir de 22h jusqu'à 2h du matin, le front de neige de Plagne Bellecôte se transforme en danse floor géant, une soirée magique orchestrée par une animation musicale, un spectacle de lumière, de pyrotechnie et de prestations artistiques.

Information maison du tourisme - 0479090201

Horaires

SALLE OMNISPORTS «(PIERRE LEROUX)»

Plagne Centre

Du 19 décembre 2011 au 27 avril 2012

Lundi : **10h00** - 12h00 / 15h00- 21h00

Mardi : 09h00-**13h00** / 15h00- 21h00

Mercredi : 09h00-12h00 / 15h00- 21h00

Jeudi : 09h00-12h00 / 15h00- 21h00

Vendredi : 09h00-**13h00** / 15h00- **20h00**

Ouverture à 14h en cas de mauvais temps-

Fermeture le samedi et dimanche

Permanences mairie (annexe) La Plagne

Mardi et vendredi de 9h00 à 13h00

BIBLIOTHÈQUE

Plagne Centre

Lundi/mardi/jeudi : 15h00- 18h30

Vendredi : 10h00-13h00

Nocturne jusqu'à 20h, le lundi soir une fois par mois durant la saison hivernale : 09/01, 06/02, 05/03 et 02/04

CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

Plagne Centre

Du lundi au dimanche : 8h30 à 18h30